

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Nº P19- 060549

N°D: 34602.

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0978 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HANSAI STANISLA

Date de naissance :

12/05/1960

Adresse : 3, Rue Georges Bénié 1450 RONDE

Tél. : 0667815848 Total des frais engagés : 150, 697.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : HANSAI STANISLA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Soi-même

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le 17/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7.7.2023	3		150,00	 Dr. BRAHIM A. NDIAYE MEDICINE GENERALE Rue Saint Laurent Casablanca 15522 01 29 97 145

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur **Date** **Montant de la Facture**

PHARMACIE AL HIKAM
206, Bd de la Gironde
SABIANCA 29:05 22 28 05 47

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

8/17/2023 *Erinagyr* (S)

par jour LOT 20134 FC12
05/2023 PPC 84,70
n médicament 85€

206, Bd. de la Giraldilla, 28002 Madrid, Spain

3 x 96.62

50°

PPV: 50DH00
PER: 02/23
LOT: J522

~~3x 19,30~~ ~~1 mepf~~ ~~697,40~~ ~~byglut of~~

ANSWER

Docteur Brahim Amzil
Médecine Générale
Cabinet Méjial
173 Rue saint Laurent "Garage Allal" - Casablanca
Té. 05 22 28 74 40

LOT 191365
EXP 07/2022
PPV 49.00 DH
49,00
49,00

Docteur Brahim Amzil
 Médecine Générale
 Cabinet Médical
 173, Rue Saint Laurent
 "Garage Allah" - Casablanca
 Tél. : 05 22 81 29 97 - Fax : 05 22 28 74 40

الدكتور براهم أمزيل

الطب (العام)

العيادة

173، زقة سان لوران

كراج عال - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 28 74 40 - الفاكس : 05 22 81 29 97

Casablanca, le

17.7.2002 الدار البيضاء في

25,50

Doll ext

AS

Lee op 7

PPV (DH) :

LOT N° :

28,50

87,30

Monozclar (M)

Maphar
 Km 10, Route Côtière 111,
 Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
 Monozclar 500 mg cp pel
 Im b6 mv
 P.P.V : 87,30 DH
 6 118001 183821

11,00

Doliphen

PPV: 14DH00
 PER: 01/23
 LOT: J284

5.

op 18